



Newsletter n°105

Le 21 décembre 2022

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

**Tout d'abord passez de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.
Et recevez nos meilleurs vœux de joie et de persévérance dans l'action pour 2023**

Les projets éoliens à [Parlan \(15\)](#), à [Camps \(19\)](#) ou dans le Lot, comme à [Figeac](#) ou à [St Cirques](#) ne sont pas abandonnés



Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre elles proviennent du site [Vents et Territoires](#).

Comme sur le [site de l'APPGE](#), les liens sont en rouge, soulignés et en gras.

Lors de la consultation organisée par [Stop Eole Parlan](#), la quasi-totalité des adhérents **a répondu de continuer en Cassation.**

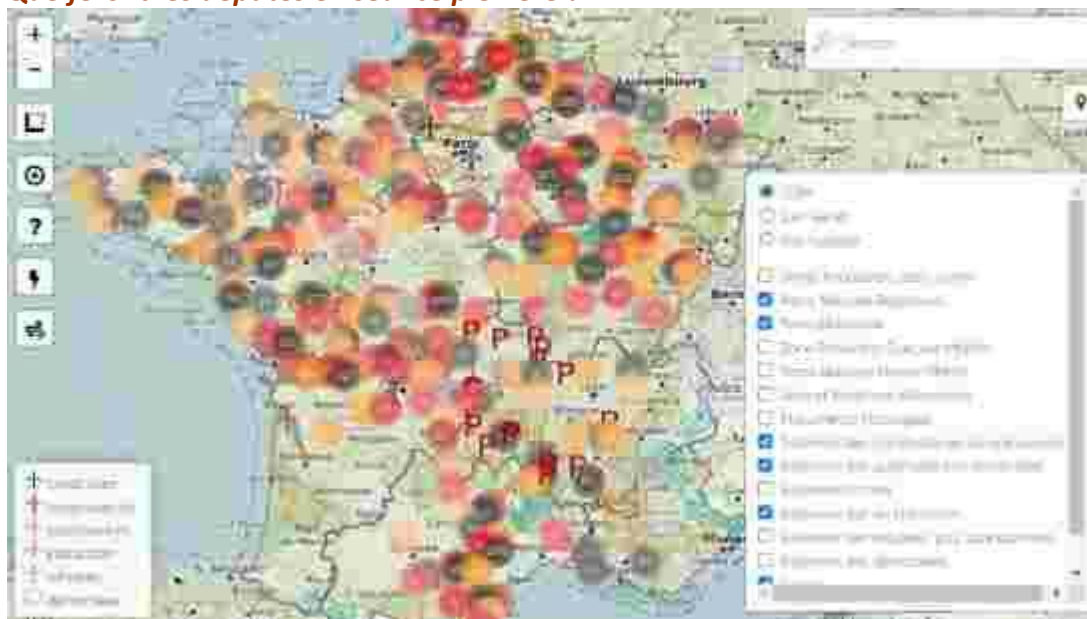
Leur Assemblée Générale s'est tenue le 16 décembre. Nous vous tiendrons au courant des suites données.

Jeudi 15 décembre 2022 dans la soirée, l'Assemblée Nationale a achevé l'examen des articles du projet de loi relatif à "l'accélération de la production d'énergies renouvelables."

Voir les [séances sur le site](#) de l'Assemblée Nationale (les liens en bas de la page donnent accès aux vidéos des différentes séances)

Le vote aura lieu le mardi 10 janvier 2023, après les questions au gouvernement... et après la présentation du projet de loi sur les retraites....

Que feront les députés en séance plénière ?



Voici une carte interactive permettant de choisir ce que l'on veut faire afficher. Sur celle-là, il y a les parcs naturels régionaux (PNR) et nationaux et j'ai coché les éoliennes construites, celles autorisées et celles en instruction.

Cliquer sur l'image pour aller directement sur le [site de cette carte](#)

En cliquant sur le lieu qui m'intéresse, spécialement Sousceyrac, voici ce que j'ai obtenu :

Le Gouvernement tente de justifier son action de débridage des éoliennes par une consultation publique

Le bridage : c'est une mesure prise par l'autorité administrative pour préserver la biodiversité et réduire les nuisances imposées aux riverains.

Ce projet d'arrêté de débridage acoustique est en cours de **consultation publique jusqu'au 29 décembre 2022**. Vous pouvez trouver ce que [j'ai déjà écrit](#)



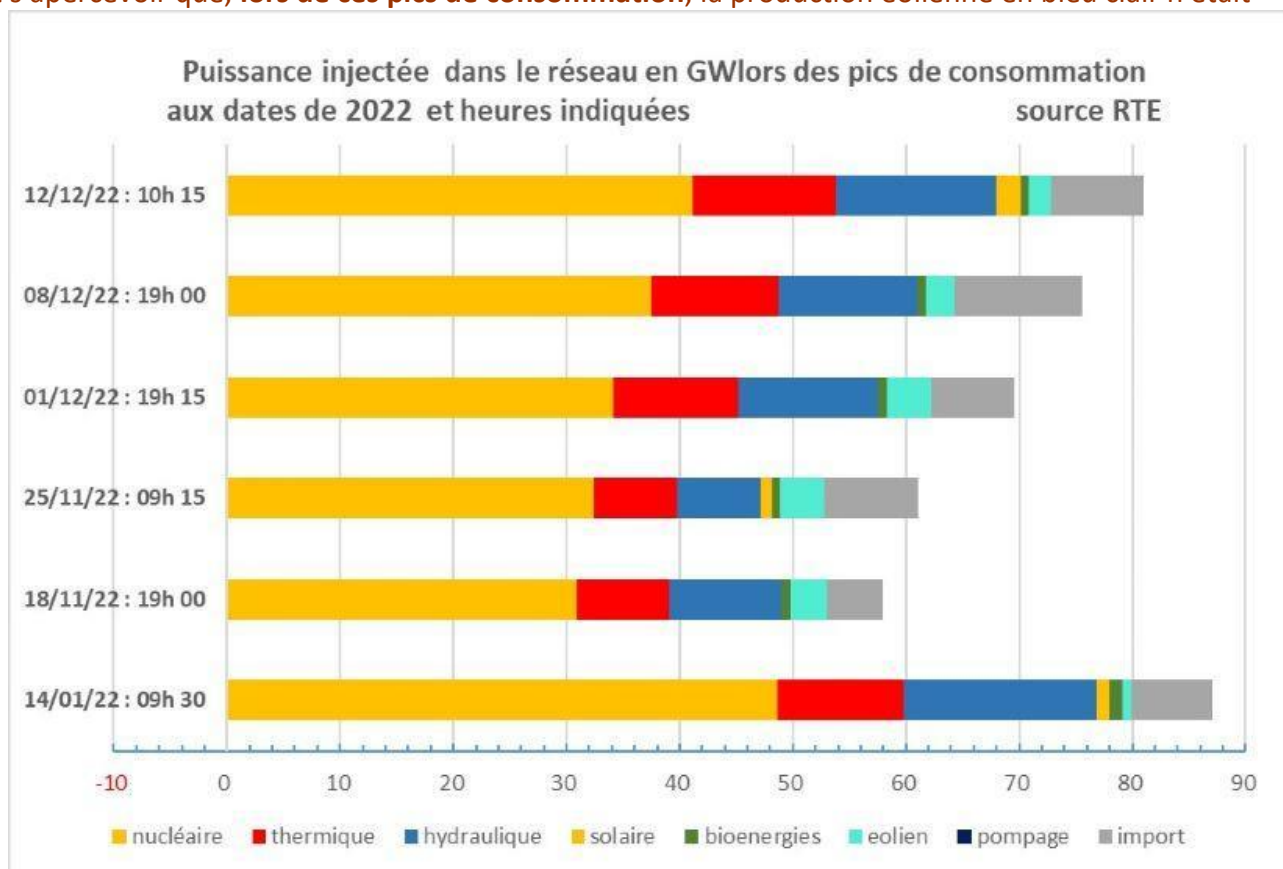
Une autre consultation se déroule sur le site du [gouvernement jusqu'au 18 janvier](#) 2023.

Lire le [communiqué de Toutes Nos Energies du 16 décembre](#) 2022 et les invitations faites par [l'Association Vent du Haut Ségalà](#) qui [propose d'insérer dans les réponses](#) le respect de la biodiversité et la distance de 1500 m ou pourquoi pas 10 fois la hauteur du mât !

Les données [publiées par RTE](#) m'ont permis de réaliser ce graphique.

On peut s'apercevoir que, **lors de ces pics de consommation**, la production éolienne en bleu clair n'était pas au rendez-vous !

La



production éolienne avec ses 19 000 MW installées (14% de la puissance totale) atteint 2,5% de la consommation (2 GW / 81 GW) le 12 décembre 2022 à 10 h 15 avec un facteur de charge de 10%, alors que les importations atteignaient 8,1 GW soit 10% de la consommation.

A comparer avec le pic du 14 janvier 2022 à 9 h où la consommation atteignait 87 GW, l'éolien produisait 0,9 GW et RTE importait 7,1 GW (8% de la consommation)

Haute Savoie : la justice ordonne la démolition de la centrale hydroélectrique de Sallanches à peine construite. La raison invoquée par France Nature Environnement est que la réduction du débit serait

préjudiciable à la biodiversité de la zone protégée située en aval de la centrale. Lire l'article de [France3 du 9 décembre](#) 2022 .



Cette même association a réussi à faire condamner EDF par la **cour de cassation** pour destruction d'oiseaux protégés : des éoliennes implantées en site Natura 2000 impactent gravement une espèce d'oiseau en danger, **le faucon crécerellette**

Lire le communiqué de presse [de FNE du 30 novembre](#) 2002

Conseil d'Etat et espèces protégées : La réalisation de certains projets ou constructions peut nécessiter l'obtention d'une dérogation "**espèces protégées**", dont le Conseil d'État précise aujourd'hui les conditions d'application. Extrait : "*Enfin, s'agissant de l'octroi de la dérogation elle-même, l'administration tiendra notamment compte des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues, et de l'état de conservation des espèces concernées.*" lire la décision, sur le site du [Conseil d'Etat, du 9 décembre](#) 2022 .

Aisne : Dix pour cent de la population malade du fait de la présence d'éoliennes

C'est la conclusion d'une enquête effectuée par [l'association SOS Danger éolien](#) dans le département de l'Aisne portant sur **359 malades** situés dans un cercle de 30 km autour de Marle et concernant les villages de Thiernu, Machecourt, Le Hérie la Viéville, La Neuville Bosmont, Dizy le Gros, Montigny sous Marle, Autremencourt, Châtillon les Sons, la Ville aux Bois. Lire le [communiqué de SOS Danger éolien](#) éolien du 30 novembre 2022, ou le témoignage des habitants de l'Aisne recueilli par [Sioux Berger du 9 décembre](#) 2022



Echauffour (Orne) : 4 mois et demi après l'autorisation préfectorale de remise en route nocturne de la centrale éolienne Voltalia d'Echauffour (Orne) et l'assurance de nouveaux bridages des machines, l'heure est au bilan pour les riverains : un enfer, oui ! mais un enfer "réglementaire". Lire le [communiqué de l'Association Echauffour](#)



Action du 28 novembre 2022 en Occitanie : À l'appel de notre collectif régional, nous nous sommes adressés aux préfets d'Occitanie, le même jour et à la même heure, pour manifester notre opposition au projet de loi d'accélération des EnR et à la circulaire aux préfets avant

même que les parlementaires ne discutent de ce projet. Lire le compte rendu dans [TNE-Occitanie du 5 décembre](#) 2022

Si elle n'a pas pu se rendre à Cahors, l'APPGE a, cependant, [signé et envoyé la motion](#) à Mme la préfète de Cahors, Mmes les sous-préfètes de Figeac et de Gordon, ainsi qu'à notre députée Huguette Tiegna.

Pays-Bas : Les Pays-Bas vont **construire deux nouvelles centrales nucléaires** dans le sud de leur territoire afin de réduire leur dépendance aux combustibles fossiles. Lire l'article dans [Le Temps du 9 décembre](#) 2022



Le prix du Vent : Des éoliennes, des bêtes et des hommes

Sioux Berger, Maxime Poisot, Baptiste Chouët

L'intérêt général ne peut s'affranchir de l'intérêt des particuliers au seul nom du progrès.

Sioux Berger est autrice et journaliste spécialisée dans les sujets d'écologie et de bien-être.

Originaire d'Auvergne et vivant en région parisienne, elle a été confrontée à l'installation d'éoliennes dans le village familial et a, dans ce contexte, entamé un travail d'enquête et de mobilisation citoyenne. Elle a publié le roman "Les Pentes" sur le même thème.

De la scène à l'édition en passant par la communication, Maxime Poisot est un auteur à la croisée des écritures contemporaines.

Baptiste Chouët, illustrateur installé à Nantes, publie sur des sujets de citoyenneté et de politique dans Ouest France.

Voir le prix dans les **éditions du Rocher**

De Sioux Berger : La loi du silence

Une fois n'est pas coutume, c'est moi qui témoigne : afin de préparer l'émission André Bercoff, demain 2 décembre à 12 h 30 sur Sud Radio, j'appelle quelques agriculteurs pour leur demander de témoigner avec moi à l'antenne. **Certains n'ont pas pu accepter, car RTE leur a accordé de l'argent suite aux décès de leurs troupeaux et à la faillite en cours.** En contrepartie, **ils n'ont plus le droit de s'exprimer dans les médias.** Ne jugeons pas leur silence, que ferions-nous dans ce cas-là si nous avons tout perdu ? lire sur la page facebook le **[post du 1er décembre](#)** 2022

Lors de l'A.G. (19 novembre) de la Fédération de l'Environnement Durable (FED) dont nous sommes adhérents, j'ai appris que, sur **son site**, on pouvait trouver les dossiers mis à jour, intitulés "**comment lutter: éoliennes terrestres**".

Télécharger le **dossier complet** comment lutter contre les eoliennes (6.89 Mo)



Vous pouvez aussi télécharger

 Le bulletin d'adhésion **2023** en **format pdf** ou en format **libre office**

 Le collectif 34-12 propose un diaporama modifiable par chaque association "**Bannir l'éolien**".

 **La brochure** "Ce que l'on ne dit pas toujours sur l'éolien" par **Haut Buech Nature** (nouveau)

 Les **powerpoints de l'APPGE** dénonçant les dangers des éoliennes.

 Le rapport disponible à la **DREAL du Cantal** sur la **mortalité de l'avifaune** année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 **L'avis négatif du CNPN** (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site **avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/**

 Le dossier de **Vent du Milan**.

Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "**...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences....**"

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Patrick Verrier, [président](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)

Brigitte Briard, [présidente](#) d'honneur

Pour vous désabonner

[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)